



## INDEX EGALITE HOMMES / FEMMES

Au 1<sup>er</sup> mars de chaque année, les entreprises de plus de 50 sont invitées à mesurer leur performance en matière d'égalité professionnelle et à publier le résultat de leur « index égalité professionnelle Femmes Hommes » sur leur site Internet.

L'Index de l'égalité a été conçu comme un outil simple et pratique pour faire progresser l'égalité entre les femmes et les hommes au sein de l'entreprise. Il mesure les écarts de rémunération et de situation entre les femmes et les hommes.

Cet index est noté sur 100 points, il est calculé à partir de quatre indicateurs traitants :

1. L'écart de rémunération entre les femmes et les hommes : 0 à 40 points ;
2. L'écart de répartition des augmentations individuelles entre les femmes et les hommes : 0 à 35 points ;
3. Le pourcentage de salariées augmentées au retour de congé maternité : 0 à 15 points ;
4. La répartition entre les femmes et les hommes parmi les dix plus hautes rémunérations de la société : 0 à 10 points

**CHRYSTAL PLASTIC qui emploie désormais plus de 50 salariés a calculé son index et a obtenu les scores suivants :**

**Résultat final sur 100 points est : « Non Calculable »**

**Le score pour l'année 2023 au titre des données 2022 étant de : 45/45 points en raison de 2 indicateurs non calculables.**

- Indicateur relatif à l'écart de rémunération entre les femmes et les hommes : **Non calculable**
- Indicateur relatif à l'écart de taux d'augmentations individuelles entre les femmes et les hommes (hors promotions) : **35/35**
- Indicateur relatif au pourcentage de salariées ayant bénéficié d'une augmentation dans l'année suivant leur retour de congé maternité : **Non calculable**
- Indicateur relatif au nombre de salariés du sexe sous-représenté parmi les dix salariés ayant reçu les plus hautes rémunérations : **10/10**